



Passeport talent cbe et rupture conventionnelle

Par **yos999**, le **06/12/2024** à **10:15**

Bonjour,

Je suis titulaire d'une carte de séjour pluriannuelle mention "salarié", qui expire le 16 février 2025. Je vais bientôt soumettre ma première demande de *Passeport Talent* CBE. Cependant, hier, mon employeur m'a annoncé qu'il souhaitait procéder à une rupture conventionnelle de mon contrat, tout en acceptant de me fournir les documents nécessaires de son côté pour que je puisse déposer ma demande de *Passeport Talent*.

1. Quels risques encourrais-je si je signe la rupture conventionnelle alors que je viens de déposer ma demande de *Passeport Talent* CBE et que je n'ai pas encore reçu de décision favorable ?
2. Est-il préférable de déposer ma demande de passeport talent CBE, d'attendre la décision favorable, puis de signer la rupture conventionnelle ?

Merci de vos réponses

[Modifier](#) [Supprimer](#)